Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501893-20251217-2025_83_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2025 – 83 - 03** - Séance 17 décembre 2025

En exercice : **20**

Présents : **14**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Date de la convocation : **9 décembre 2025**

Date de l'affichage : **9 décembre 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le **mercredi dix-sept décembre** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire**, au sein du lieu habituel de ses séances, après avoir été convoqué, conformément à l'article L. 2121 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON, Dominique RICHARD, Véronique TAVERNIER, Nathalie LE DÉVÉHAT, Caroline GAVARD,

Excusés : Jean-Yves QUÉLENNEC, (pouv à C. Davard), Aurélie de la MOTTE ROUGE

Absents : Anne-Sophie DESMOTS, Léonce GUIÉNO, Sylvain ROBERT, Jérôme MARQUET

Secrétaire de séance : Stéphane GUILLOU

ATTRIBUTION DU MARCHE DES ASSURANCES

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2025 - 36 en date du 03 juillet 2025 autorisant le lancement de la consultation pour le marché des assurances de la commune s'achevant au 31 décembre 2025.

Le marché sous forme de procédure adapté est décomposé en 5 lots :

1 - Dommages aux biens.
2 - Responsabilité civile.
3 - Flotte automobile et risques annexes.
4 - Protection juridique.
5 – Cyber sécurité

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501893-20251217-2025_83_03-DE

Le marché va être pris pour une durée de 48 mois avec un effet au 1er janvier 2026 La publication de cette consultation le 17 octobre 2025 sur la plateforme Mégalis Bretagne et via Ouest France le 21 octobre 2025 prévoyant la remise des offres jusqu'au 25 novembre 2025 à 12H00.

La rédaction du marché a été réalisé par un Assistant à Maitrise d'Ouvrage, SAS ED CONSULTANTS, qui a également analysé les offres. La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 11 décembre 2025 à 15h30 (postérieurement à la CAO du 09/12/2025 qui n'avait pas obtenue de quorum).

4 offres ont été reçues pour les 5 lots, (1 pour le lot n° 1, 1 pour le lot n° 2, 2 pour le lot n° 3, aucune pour le lot n° 4, aucune pour le lot n°5).
Le lot n°4 a été relancé directement auprès de diverses assurances, cette procédure étant possible en raison du montant du lot.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie le 11 décembre 2025 à 15h30 pour l'analyse des offres reçues, Monsieur le Maire proposera de retenir les entreprises les mieux-disantes classées en fonction des critères définis dans le règlement de consultation à savoir le prix des prestations (30 %), la gestion, et le suivi des sinistres (30%) et Nature et étendue des garanties et des franchises au regard du CCTP (40 %), comme suit :

Lots		Entreprises retenues	Montant de l'offre retenue TTC
1	**Dommages aux biens**	**SMACL**	**25 511.20 €**
2	**Responsabilité civile**	**SMACL**	**3 233.67 €**
3	**Flotte automobile et risques annexes**	**GROUPAMA**	**4 802,00 €**
4	**Protection juridique**	**SMACL**	**5 983,51€**
5	**Protection Cyber**	**Non attribué**	

Le marché global d'assurances de la commune de MONTGERMONT pour 2026 s'élèvera à 39 530.38 € TTC pour les quatre premiers lots.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Retient la proposition de Monsieur le Maire ci-dessus et valide la proposition de la commission d'appel d'offre ;
- Précise que les crédits sont et seront inscrits au budget communal ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501893-20251217-2025_83_03-DE

- Autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'absence un adjoint délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance

Stéphane GUILLOU



Le Maire

Laurent PRIZÉ

